

Le droit au logement : un projet de société

L'Organisation des Nations Unies reconnaît le **droit à un logement convenable comme essentiel à la dignité humaine**. Le droit à un logement convenable n'est pas simplement le droit d'avoir un toit au-dessus de la tête, c'est le droit de vivre en sécurité et dans la dignité dans un logement décent. Cela signifie de bénéficier de la sécurité d'occupation d'un logement sans avoir peur d'être expulsé ou de perdre sa maison, vivre dans un endroit en accord avec sa culture, et avoir accès à des services, des écoles et des emplois appropriés.



Une responsabilité gouvernementale...

Le logement constitue la base de la stabilité, de la santé et de la participation sociale. À ce titre, les différents paliers de gouvernements ont la responsabilité de protéger ce droit et de répondre à ce besoin en mettant en place des mesures concrètes pour permettre à **toute la population d'accéder à un logement sain, adéquat et abordable**.

Leviers municipaux en matière d'habitation



...mais aussi un effort collectif

En tant que gouvernement de proximité, **les municipalités** sont souvent les premières à constater les besoins en logement dans leur communauté. Elles jouent un rôle important pour favoriser l'accès à des logements abordables et encourager la mixité. Pour y parvenir, elles disposent de plusieurs leviers concrets. Ces actions doivent être mises en place **avec l'aide des autres paliers de gouvernements et avec tous les acteurs du logement**.

Offrir des solutions plus complètes pour les ménages à faibles revenus

En sortant de la logique du profit et en étant soutenu par des fonds publics, **le logement à but non lucratif est l'un des seuls modèles qui visent à offrir, à long terme, des logements à la fois abordables et adaptés aux besoins des ménages**. Contrairement au logement privé, qui dépend des forces du marché, le logement à but non lucratif reste abordable pour plusieurs générations et est **une solution structurante**¹.

En réduisant durablement le poids financier du logement dans le budget des ménages, il libère des ressources pour d'autres besoins essentiels et contribue ainsi à dynamiser l'ensemble de la communauté.



Viser 20% de logements locatifs à but non lucratif

De nombreuses études démontrent que lorsque 20% de la population peut avoir accès à un logement à but non lucratif, un effet se fait sentir sur l'abordabilité du marché privé. [Un objectif de 20% de logements locatifs à but non lucratif](#) permet de garantir un accès équitable au logement et une abordabilité à long terme pour les ménages.



Que léguerons-nous aux générations futures ?

Agir maintenant, c'est faire le choix d'un avenir où les jeunes, les familles et les aînés peuvent vivre dans des logements sains, adéquats et abordables. Investir dans le logement à but non lucratif, c'est :

- › Assurer la durabilité et l'équité des logements
- › Protéger la santé et le bien-être de la population
- › Réduire les coûts sociaux à long terme
- › Stimuler l'économie locale et québécoise
- › Créer des milieux de vie plus dynamiques et interconnectés

Ensemble, construisons un héritage solide, où chaque génération peut grandir, vieillir et s'épanouir dans un logement décent et accessible.

¹ FRAPRU (2024). *Mettre les bouchées doubles : Faire progresser la part du logement social au Québec*

POUR PASSER À L'ACTION



Bâtir l'Estrie : le logement en 5 thèmes

- › La [Boîte à outils sur l'habitation pour des milieux de vie dynamiques et innovants](#), de la MRC de Brome-Missisquoi.
- › [Le Laboratoire pour l'abordabilité du bâti](#), par l'UTILE, l'Arpent et Vivre en Ville.
- › [Faire progresser la part du logement social au Québec](#), par le FRAPRU
- › [Portes ouvertes : pour une sortie de crise durable en habitation](#), par Vivre en Ville.

